

Lors de la réunion de la Commission exécutive du Comité International Olympique avec les représentants des Comités nationaux olympiques à Mexico, il fut décidé que M. Edward WIECZOREK serait nommé membre de la Commission élargie de la presse et des relations publiques. En cette qualité, il a accepté de rédiger des articles pour la Lettre d'Informations, concernant les problèmes qui peuvent se poser aux Comités nationaux olympiques. Nous publions intégralement ci-dessous son premier envoi :

QUELQUES REFLEXIONS SUR LES RAPPORTS

COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE / COMITES NATIONAUX OLYMPIQUES

par Edward WIECZOREK

Membre de la Présidence du Comité Olympique Polonais

et Secrétaire général de l'Assemblée Générale Permanente des Comités Nationaux Olympiques.

Le nombre de réunions auxquelles les Comités nationaux olympiques ont assisté à l'occasion des Jeux de la XIXe Olympiade a été vraiment impressionnant et, de ce fait, souvent et fortement critiqué. En effet, nous avons eu deux journées d'assemblée générale des Comités nationaux olympiques, quatre journées de réunions Comité international olympique / Comités nationaux olympiques, deux journées de réunions de l'ex-commission mixte trois journées de réunions des nouvelles commissions mixtes, plusieurs réunions régionales des Comités nationaux olympiques, sans compter les réunions du Comité international olympique et de sa Commission exécutive.

Si nous avons critiqué ce programme étendu de réunions olympiques c'est parce que, durant toute la période précédant les Jeux et en partie même durant leur déroulement, nous avons été souvent limités dans le contact avec nos athlètes qui, durant les Jeux, sont et doivent être notre préoccupation essentielle.

Il faudra donc trouver un remède à cette situation à l'avenir et il faudra convenir que les réunions olympiques dans le cadre des Jeux devront être limitées au strict minimum.

D'autre part cependant, nous avons retiré de toutes ces réunions des conclusions réconfortantes surtout en ce qui concerne l'avenir des rapports Comité international olympique / Comités nationaux olympiques. Il paraît en effet, qu'après de longues années d'attente nous avons finalement franchi un tournant décisif dans ce domaine à Mexico et à présent tout semble dire que nous allons vers une entente et compréhension mutuelles que nous, Comités nationaux olympiques, nous avons souhaité voir régner dans le domaine des rapports Comité international olympique / Comités nationaux olympiques depuis très longtemps.

Vivant au jour le jour le développement extrêmement dynamique du mouvement olympique dans le monde, tout particulièrement au cours des dernières vingt années, les Comités nationaux olympiques sont aujourd'hui au nombre de 126 à être les agents du Comité international olympique dans les cinq continents de notre planète. Mais, s'il est vrai que cette évolution spectaculaire a fait du mouvement olympique une des plus importantes forces morales et sociales du monde moderne, il est en même temps incontestable que cette évolution a eu des répercussions profondes sur l'ensemble du mouvement olympique et, en premier lieu, sur ses formes d'organisation et de fonctionnement. Cela est d'ailleurs dans la logique des choses, c'est une conséquence inévitable du progrès qui, non seulement a porté l'idéal olympique à travers toutes les frontières et toutes les barrières et l'a élevé au-dessus de tout conflit, mais qui a aussi imposé, entre autres, des conditions nouvelles à la coopération internationale des membres de cette immense communauté.

Voilà, je pense, les raisons essentielles qui ont donné lieu aux initiatives prises depuis les Jeux de la XVIIIe Olympiade à Tokyo en ce qui a trait à la réappréciation et réorganisation, sur des bases nouvelles, des rapports Comité international olympique / Comités nationaux olympiques. Par la suite, ces initiatives nous ont amené en 1965 à la première Assemblée générale des Comités nationaux olympiques organisée à Rome avec le patronage du Comité international olympique, en présence du Président et de très nombreux membres du Comité international olympique et avec la participation de plus de 80 Comités nationaux olympiques du monde entier. C'est justement cette première assemblée des Comités nationaux olympiques qui a provoqué une véritable prise de conscience des Comités nationaux olympiques. Animés par le désir de mieux servir l'olympisme et par l'attachement à l'idéal olympique, mais entendant aussi assumer pleinement

leur responsabilité dans le cadre de l'olympisme, les Comités nationaux olympiques ont manifesté leur ferme intention d'établir entre eux d'une part, entre eux et le Comité international olympique d'autre part, une collaboration plus étroite et plus effective.

Cette coopération pratique et complexe, que les Comités nationaux olympiques ont souhaitée à partir de ce moment, devait, selon leur désir et les besoins ressentis, correspondre au rôle que les Comités nationaux olympiques jouent et doivent jouer dans le mouvement olympique et le sport amateur sur le plan national et le plan international.

D'emblée pourtant, il y a lieu de souligner qu'à la base de cette coopération désirée par les Comités nationaux olympiques se situaient toujours la pleine reconnaissance du Comité international olympique et le respect de son autorité, de même que la ferme volonté des Comités nationaux olympiques de renforcer et de consolider l'unité du mouvement olympique.

Quant aux buts que se proposait cette coopération des Comités nationaux olympiques sur le plan international, deux réalités incontestables ont servi à leur définition. D'une part, nous en avons trouvé la justification dans un fait extrêmement important à nos yeux et qui est que, de nos jours, les activités et les responsabilités des Comités nationaux olympiques dans leurs pays respectifs ont très nettement et définitivement débordé le cadre autrefois assez restreint de la seule participation aux Jeux olympiques. Nous pensons en effet qu'à l'heure actuelle, les Comités nationaux olympiques sont et doivent être confrontés avec des problèmes de caractère spécifique et d'animation qui, quelquefois, peuvent même sortir du domaine des préoccupations traditionnelles du Comité international olympique comme par exemple : l'échange d'expériences sur les meilleures structures à adopter, l'assistance technique et sportive, le problème délicat des relations entre l'Etat et les organisations sportives volontaires, le grand et pertinent problème de la formation des cadres (dirigeants, entraîneurs), le développement de la médecine sportive, etc... Nous avons donc défini ainsi un vaste ensemble de problèmes très importants dans le cadre desquels une collaboration bilatérale, multilatérale et même régionale des Comités nationaux olympiques a déjà vu le jour mais qui, nous en sommes convaincus, exige aujourd'hui plus que jamais l'existence d'un système efficace de coopération sur le plan mondial.

D'autre part, nous avons délimité un deuxième grand groupe de problèmes auxquels les Comités nationaux olympiques voudraient apporter à travers une collaboration stricte et proche avec le Comité international olympique, un concours indispensable à leur avis. Nous pensons ici aux multiples problèmes que pose de nos jours le développement du mouvement olympique et du sport amateur et qui ont des répercussions directes ou indirectes sur les activités et les tâches des Comités nationaux olympiques. Référence est faite, entre autres, au problème du gigantisme croissant des Jeux, au dangereux problème de la commercialisation du sport, au vaste ensemble des aspects moraux et éducatifs du sport tels : l'amateurisme, le fair-play et l'éthique sportive, le doping, l'aide sociale aux athlètes, etc., qui constituent des sujets pertinents de nos préoccupations et auxquels nous voudrions voir apporter des solutions rapides et efficaces.

C'est dans ce contexte d'idées et d'initiatives que les Comités nationaux olympiques ont travaillé et coopéré pendant trois ans pour arriver, récemment à Mexico, à la décision sur la création de l'Assemblée Générale Permanente des Comités Nationaux Olympiques, décision qui est considérée déterminante dans le désir des Comités nationaux olympiques de mieux servir le Comité international olympique et l'idéal olympique.

Nous savons en même temps que, depuis quelque temps, ces initiatives sur le travail en commun des Comités nationaux olympiques ont donné lieu à une certaine réserve et méfiance au sein du Comité international olympique et que le Président et la Commission exécutive du Comité international olympique en étaient particulièrement préoccupés. A ce propos et indépendamment de ce que soutiennent certains opposants notoires du progrès du mouvement olympique, il y a lieu de retenir que les Comités nationaux olympiques ont été toujours très précis dans la mise en oeuvre de leurs initiatives, dont le seul but est de trouver des solutions rapides, pratiques et efficaces aux multiples problèmes qui leur sont posés tout en conservant et en préservant le but ultime et intangible qui demeure le développement du mouvement olympique sous l'égide du Comité international olympique.

Nous pensons par ailleurs que pendant trois années de travail en commun des Comités nationaux olympiques nous avons fourni suffisamment de preuves sur le vrai sens de nos initiatives en soumettant au Comité international olympique une série de projets et d'études auxquels toujours, comme dernièrement à Mexico, le Comité international olym-

pique a accordé sa bienveillante attention et auxquels il a toujours témoigné son intérêt. Nous en sommes extrêmement reconnaissants au Comité international olympique et souhaitons vivement que des décisions concrètes soient prises rapidement entre autres sur la base de projets et propositions élaborés par les Comités nationaux olympiques.

Les Comités nationaux olympiques pensent avoir finalement mérité que le Comité international olympique leur fasse confiance et c'est pourquoi, durant toutes les réunions des Comités nationaux olympiques avec le Comité international olympique à Mexico, le voeu a été formulé et l'accent a été mis sur la nécessité pertinente, que la coopération qui vient d'être créée entre les Comités nationaux olympiques sous forme d'une Assemblée Générale Permanente des Comités Nationaux Olympiques, rencontre la bienveillance, l'appui et le patronage du Comité international olympique. Pour que les Comités nationaux olympiques puissent, à travers ce système de coopération, mieux servir le Comité international olympique et le mouvement olympique en fonction des devoirs qui sont les leurs et avec toutes les capacités et tout l'enthousiasme que les dirigeants des Comités nationaux olympiques donnent bénévolement à la noble cause de l'idéal olympique.

* * *